

SECUR'MEDIA

Pour protéger vos téléphones portables et vos équipements multimédia portables

L'ESSENTIEL

Sécur'Média est une assurance qui garantit vos appareils multimédia portables en cas de vol par agression (1) ou effraction (1) ou de bris accidentel (1).

Il s'agit d'une offre :

- simple : elle couvre tous les modèles et toutes les marques,
- **souple**: elle peut être souscrite à tout moment, quelle que soit la date d'achat de l'appareil et les garanties peuvent être mises en jeu dès la prise d'effet du contrat⁽²⁾ (pas de délai de carence),
- **complète**: elle couvre les téléphones portables (dès la formule 1) et les appareils multimédia portables (à partir de la formule 2) achetés neufs ou reconditionnés (4),
- internationale : elle est valable même à l'étranger.

> UNE ASSURANCE QUI S'ADAPTE À VOS BESOINS

| FORMULE 1 TÉLÉPHONE(S) PORTABLE(S) | | FORMULE 2 APPAREIL(S) MULTIMÉDIA PORTABLE(S)(3) | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| INDIVIDUELLE | FAMILLE | INDIVIDUELLE | FAMILLE |
| 1 téléphone portable couvert Indemnisation jusqu'à 300 € par année d'assurance (5) | Plusieurs téléphones portables couverts (nombre illimité) Indemnisation jusqu'à 1 000 € par année d'assurance (5) dans la limite de 400 € par téléphone portable | 1 appareil multimédia portable couvert par catégorie (4 appareils maximum) parmi les catégories suivantes : • Téléphone portable • Ordinateur portable • Baladeur multimédia • Console de jeux portable Indemnisation jusqu'à 1 500 € par année d'assurance (5) dans la limite de 400 € pour le téléphone portable | Plusieurs appareils multimédias portables couverts (nombre illimité) parmi les catégories suivantes : • Téléphone portable • Ordinateur portable • Baladeur multimédia • Console de jeux portable Indemnisation jusqu'à 2 500 € par année d'assurance (5) dans la limite de 400 € par téléphone portable |

Sécur'Média est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

- (1) Selon définition aux Conditions générales et dans les limites, conditions et exclusions des engagements contractuels en vigueur.
- (2) Dès lors que le sinistre intervient après la souscription du contrat.
- (3) Les appareils multimédia portables couverts sont : les baladeurs multimédia portables, les téléphones portables, les ordinateurs portables (y compris les tablettes) et les consoles de jeux portables (liste exhaustive).
- (4) Un appareil reconditionné est un appareil remis en parfait état de fonctionnement et possédant le même niveau de caractéristiques techniques et d'équipement (logiciels et connectiques) que l'appareil neuf d'origine constructeur. Cet appareil peut présenter des défauts esthétiques mineurs (telles que rayures, éraflures, décolorations), un emballage, un design, un revêtement différents ne remettant pas en cause son bon fonctionnement. L'appareil reconditionné n'est pas considéré comme un appareil d'occasion.
- (5) Indemnisation en cas de vol par agression (i) ou effraction (i) ou de bris accidentel (ii) dans la limite des dommages subis et des plafonds contractuels prévus pour chaque garantie.



> UNE COUVERTURE COMPLÈTE À UN TARIF ATTRACTIF

| FORMULE 1 TÉLÉPHONE(S) PORTABLE(S) | | FORMULE 2 APPAREIL(S) MULTIMÉDIA PORTABLE(S)(6) | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| INDIVIDUELLE | FAMILLE* | INDIVIDUELLE | FAMILLE* |
| 1 seule personne couverte : le souscripteur (9), propriétaire du téléphone portable déclaré aux conditions particulières | Plusieurs personnes couvertes: (personnes physiques désignées aux conditions particulières) le souscripteur et sa famille (8) | 1 seule personne couverte : personne physique désignée aux conditions particulières, âgée d'au moins 16 ans au jour | Plusieurs personnes couvertes : (personnes physiques désignées aux conditions particulières) : le souscripteur et sa famille (8) |
| 42,60 € par an dont 3 € de frais de gestion | 61,60 € par an dont 3 € de frais de gestion | de la souscription et utilisatrice des appareils garantis | 115,60 € par an dont 3 € de frais de gestion |
| Soit 3,55 € par mois (7) | Soit 5,13 € par mois (7) | 84,60 € par an dont 3 € de frais de gestion soit 7,05 € par mois (7) | Soit 9,63 € par mois (7) |

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE CONTRAT SÉCUR'MÉDIA. TROIS POSSIBILITÉS

• En agence : auprès de votre Conseiller.

• Sur internet : www.caisse-epargne.fr

• Par téléphone :

N°Cristal) 09 69 36 45 45

et au 00 33 9 69 36 45 45 depuis l'étranger.

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros. Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13. RCS Paris \mbox{N}° 493 455 042. Intermédiaire d'assurance inscrit à l'Orias sous le numéro 08 045 100.

Sécur'Média est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, distribué par votre Caisse d'Epargne. © AdobeStock.



^{*} Cette formule peut également être souscrite pour une seule personne.

⁽⁶⁾ Les appareils multimédias portables couverts sont : les baladeurs multimédia portables, les téléphones portables, les ordinateurs portables (y compris les tablettes) et les consoles de jeux portables (liste exhaustive).

⁽⁷⁾ Tarif en vigueur au 01/04/2020. Exception faite de la première mensualité qui intègre les frais de gestion et taxes éventuelles.

⁽⁸⁾ Par « famille » on entend le souscripteur, le conjoint du souscripteur (époux(se), concubin(e) ou la personne liée au souscripteur par un PACS), non divorcé ni séparé de corps et les enfants de moins de 25 ans ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement ou économiquement à l'un ou à l'autre.

⁽⁹⁾ Personne physique majeure.